

Reçu le 25 JUL. 2022

Commune de Faoug
Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

Epalinges, le 22.07.2022

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 22-VD-22014

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune de Faoug
Prélèvement du : 19.07.2022 à 07h20
Date arrivée : 20.07.2022
Effectué par : Monsieur Dany Piller

ÉCHANTILLON

22-78646 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
3 - Lac de Morat, 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 22-78646

Prélèvement du : 19.07.2022 07h20
Secteur : 3 - Lac de Morat
Lieu de prélèvement : 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température de l'eau : 23 °C

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	180 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre. Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° de dossier : 22-VD-22014 V 1

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

PO- 
LE CHIMISTE CANTONAL